Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL080-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 07 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 14** - GRENOBLE ALPES METROPOLE (Collectivité garante) – COMMUNE D'EYBENS – Opération « Secteur Chanas » - Convention d'opération

Délibération n° 18

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL080-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la convention d'opération n°2023-45481 en date du 18 septembre 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Eybens en date du 24 septembre 2026,

VU la délibération du conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole en date du 25 septembre 2026.

Considérant que :

- L'ensemble des acquisitions prévues à la convention d'opération n°2023-45481 ont été réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné,
- Le recours contentieux sur la décision de préemption ayant permis l'acquisition d'un des biens retarde la mise en œuvre opérationnelle du projet,
- Le bilan prévisionnel de l'opération a été mis à jour pour tenir compte de ce contexte et qu'il fait apparaître un prix de revient prévisionnel de 10 801 100 €HT en 2031,
- Dans un objectif de maîtrise des équilibres financiers de la collectivité, Grenoble Alpes Métropole, collectivité garante, souhaite mettre en place un paiement fractionné du prix de revient,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Approuve le projet d'avenant à la convention d'opération n°2023-45481 ci-annexé modifiant la durée de portage, le bilan prévisionnel ainsi que les modalités de paiement,
- Valide la prolongation du portage d'une année, soit jusqu'en 2031,
- Valide la nouvelle enveloppe globale prévisionnelle des dépenses à supporter par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné à hauteur de 12 011 665 € HT,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL080-DE

- Prend acte du paiement du prix de revient prévisionnel de 10 801 100 €HT par la collectivité garante, soit une annuité de 1 560 000 € à payer en 2026 et 5 annuités de 1 848 220 € à payer sur les années 2027 à 2031 inclues,

- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné ou le trop-perçu à reverser à la collectivité garante.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente
Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL080**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 14 - GRENOBLE ALPES METROPOLE (Collectivité garante) – COMMUNE D'EYBENS – Opération « Secteur Chanas » - Convention**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL080_EYBENS_délib avenant convention opé secteur Chanas.pdf Nom métier :	application/pdf	150.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL080_ANNEXE_EYBENS_avenant convention opération_Secteur chanas.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	209.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h15min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h15min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h15min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h16min08s	Reçu par le MI le 2026-10-15